

Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 29 juillet 2022

Présents : Jacques BRACCO, Stéphane COINT, Landry GERMAIN, Edouard GONCALVES, Jacqueline PERNET, Philippe POULET, Maryline REBUT, Jean-Michel VALLOUIS et Joëlle VARCELICE.

Absents : Marie-Claude ALLIGIER a donné procuration à Jacques BRACCO
Aurélié AULAGNON a donné procuration à Stéphane COINT
Luc CHIOETTO a donné procuration à Edouard GONCALVES
Daniel DEFRANCE a donné procuration à Joëlle VARCELICE
Julie PICARD a donné procuration à Maryline REBUT
Cécile CHENARD, Sylvie LASSALLE et Adam PEREZ.

Validation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2022.

Validation de l'ordre du jour de la séance du 29/07/2022

1/ Marché public pour une prestation de nettoyage des locaux communaux

Présentation Jacques BRACCO

Un appel d'offres a été lancé pour le marché public de nettoyage des locaux communaux. Trois offres ont été reçues : les sociétés NSI, AGILITY et ABER.

Il y a trois ans, pour ce même marché, huit entreprises avaient répondu. Cette année, nous constatons que seulement trois ont envoyé une proposition. Cela pose question.

Deux réunions de la Commission d'Appel d'Offres ont été faites : la première a étudié les propositions et validé leur pertinence. La seconde a donné lieu à l'analyse des offres dans le détail.

Voici les résultats

COMMUNE DE VILLEMORIEU
Mairie, Rue Lamartine, 38460 VILLEMORIEU

OBJET : APPEL D'OFFRES PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX

TABLEAU DE CLASSEMENT DES OFFRES ETABLI PAR LA C.A.O le 05/06/2015

		Technique et Administratif				Prix		Références	Type produits	TOTAL	Classement
		Note sur 50				Note sur 30		Note sur 10	Note sur 10		
		Qualité du personnel	Formation	Contrôle qualité	TOTAL	Prix de base	TOTAL	Collectivité Etablissements publics	Type produits utilisés		
	Entreprises	15	10	25	50		30	10	10	100	
1	NSI	10	8	24	42	56 548,08 €	22,09	7	9	80,09	3
2	AGILITY	10	8	25	43	56 258,88 €	22,2	9	9	83,2	2
3	ABER	10	8	24	42	39 248,90 €	30	7	9	88	1
4											

C'est donc l'entreprise ABER qui a été retenue, prestataire actuel.

Voté à l'unanimité

2/ Questions diverses

A – Entretien des parcelles de bois communaux

La parole est donnée à Landry GERMAIN.



La pyrale du Buis a détruit plusieurs parcelles. La Commune a l'obligation d'entretenir ses parcelles. Le seul moyen est de faire des coupes de bois. Nous proposons l'idée de les faire faire par les habitants : ces derniers auraient du bois de chauffe gratuitement en échange de l'entretien.

Cela concerne en premier lieu une parcelle de cinq hectares (54 000 m² environ) qui s'étend au-dessus de l'antenne jusqu'au pylône qui se situe sur le replat de la route départementale RD18G.

Il y a beaucoup de bois mort et c'est donc très inflammable !

Nous pensons faire un appel aux habitants dans le prochain Ville Infos pour avoir des volontaires. Il leur serait proposé 1000 m² à entretenir sur deux ans par exemple.

Nous ferons appel à un professionnel pour la partie se trouvant en bordure de route : en effet, pour des questions de sécurité (arbre qui pourrait tomber sur la route), il est préférable de faire nettoyer cette bande de bois par une entreprise. Il faut au préalable travailler sur le règlement, les modalités de répartition ... Nous proposons qu'il y ait trois référents responsables de l'affouage. Une réunion permettra de faire le point sur ce sujet, voir d'étudier la ou les parcelles.

Le bois cité est relativement plat hormis une partie en haut plus en pente. Ceux situés en dessous du mur en cours de reconstruction nous appartiennent également. Le chemin passant sous ce mur ressort Chemin de Jarnay.

Enedis veut justement faire passer un câble pour alimenter l'antenne.

Suite au désistement d'un propriétaire de terrain qui avait donné son accord pour le passage des câbles, il faut trouver une autre solution.

Le problème de ce lieu est qu'il est très abrupt. Il faudra installer un pylône intermédiaire pour remonter le câble en hauteur et d'autres dans la montée également. Mais pour cela, il faut nettoyer les sous-bois sur place.

Il nous faudrait donc une cinquantaine de personnes intéressées pour couvrir les cinq hectares.

Philippe POULET précise qu'il y a beaucoup de bois de mauvaise qualité (dont le buis très dur à couper). Qu'en fait-on ?

Landry GERMAIN répond qu'il faudra les empiler en fagot. Le buis est déjà à moitié pourri, on peut donc laisser l'ensemble continuer à pourrir sur place.

PP : ce sont des zones de bois sec donc attention aux risques de foyers d'incendie !

Jacques BRACCO : nous étudierons la possibilité de broyer le bois mort

LG : ce sera un point à aborder en réunion et à mettre dans le règlement : aménagement du site, broyage ...

PP : le broyage semble compliqué car le buis est très dur...

Edouard Goncalvès : voir si on peut le faire récupérer ? Le transformer ?

LG : peut-être en copeaux pour les massifs ...

JB : à ce jour, il y a un gros risque si une personne malveillante met le feu

PP : je suis satisfait que l'on se pose la question en tant que Commune

JB : un certain nombre de terrains appartiennent à la Commune mais n'ont pas été nettoyés depuis longtemps.

LG : si on coupe seulement sous les arbres, rien ne repoussera. Il faut donc réaliser aussi les coupes de bois.

JB : les dernières coupes qui ont été réalisées, ont été faites dans les années 80 et attribuées par tirage au sort.

PP : je suis volontaire pour participer à la phase préparatoire. Je peux en parler à d'autres personnes pour les coupes.

LG : c'est avantageux car cela nous permet d'avoir un entretien à tarif zéro et que les habitants se chauffent gratuitement. C'est donnant donnant.

PP : cela fait plus de six ans que la pyrale des buis est apparue...

Jean-Michel VALLOUIS : on n'en voit moins ces dernières années il me semble ...

LG : parce qu'elles ont moins de choses à manger

PP : je souhaite aborder un sujet dans le même sens que ce que l'on vient d'évoquer : le pâturage des chèvres. Une ancienne habitante de la Commune, qui souhaite revenir sur Villemoirieu, travaille dans une exploitation de chèvres et souhaite installer une chèvrerie. Elle pose la question du pastoralisme.

JB : effectivement, j'ai reçu un mail récemment mais je n'ai pas encore eu le temps de m'y pencher. Il est nommé des parcelles où elle souhaite intervenir mais il faut vérifier si elles sont communales ou privées.

Si la Mairie donne son accord pour que les chèvres pâturent sur une parcelle communale, il faut être vigilant qu'elles ne se retrouvent pas sur un terrain privé !

On en reparlera lors de notre réunion sur ce sujet.

PP : les chèvres peuvent nettoyer les sous-bois justement

LG : quand cette personne sera sur la Commune, il faudra qu'elle vienne nous voir en Mairie pour voir ensemble quels terrains peuvent convenir au pastoralisme.

Stéphane COINT : quand on voit l'actualité et à quelle vitesse se propagent les incendies, en Gironde par exemple, c'est bien que l'on travaille sur ce sujet.

JB : c'est un problème que l'on ne s'était pas posé jusqu'à maintenant mais il faut y penser sérieusement. ON va aussi prendre contact avec l'ONF.

PP : l'ONF n'est pas favorable au nettoyage par les chèvres ... Voir s'ils apportent d'autres solutions.

JB : pour 50% des terrains et bois, les propriétaires ne savent même pas qu'ils leur appartiennent... d'où ce problème d'entretien car il incombe aux propriétaires de le réaliser régulièrement. On en reparlera rapidement.

B – Recensement

Présentation par Jacques BRACCO

Villemoirieu est concernée par le recensement début 2023 : il devra être réalisé du 18 janvier au 19 février.

Il faut trouver trois recenseurs, hors élus. Il y a une procédure à mettre en place.

On doit au préalable, mettre à jour une liste avec le nom des rues, les numéros de chaque habitation et le nom des habitants.

Cette liste nous servira aussi pour le point suivant.

C – Poubelles jaunes

Présentation par Jacques BRACCO

En effet, le critère de distribution des poubelles jaunes en fin d'année 2022, sera le numéro de la rue et non le nom de l'habitant. D'où l'importance que cette liste soit la plus complète possible !

Des courriers seront distribués courant de semaine prochaine dans chaque boîte aux lettres.

Joëlle Varcelice indique qu'il y aura un coupon réponse à retourner en mairie avant le 15 septembre. Elle demande à tous les conseillers et conseillères d'insister auprès de leurs voisins pour qu'ils répondent bien.

JB : le ramassage se fera une semaine pour la poubelle grise = ordures ménagères et l'autre semaine pour la poubelle jaune = emballages / papier. Dans les PAV, il n'y aura plus que des bacs verres. Ils seront doublés. Le Syclum a été contacté en début de semaine car les trois PAV de la Commune étaient remplis ! Nous devrions en avoir plus au vu du nombre d'habitants. Il est prévu l'installation d'un nouveau PAV à la rentrée. Le Syclum délègue le ramassage des PAV à des prestataires qui devraient passer une fois par semaine, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour conclure sur ces deux sujets, il est demandé aux membres du Conseil leur aide sur le terrain pour mettre à jour cette liste à double fonction.

D – Compromis de vente

- Le compromis de vente a été signé avec Provincia le 20 juillet, avec des réserves. La somme à percevoir ne le sera qu'en novembre 2023... à suivre.

- Jacques Bracco avait rendez-vous pour la signature de la vente Ferruz / Costerg. Suite à un problème concernant un document du tribunal pour un droit de passage attribué à un particulier mais sur un terrain communal, la signature n'a pas eu lieu. En effet, cela pose question !

E – Journée environnement

Il a été évoqué lors du dernier conseil de reporter cette journée fin septembre. Au vu du peu de retour, il est décidé de l'annuler et de voir comment la remettre en place au printemps éventuellement. Il faut pour cela, que le Conseil se mobilise plus. Il faut aussi réfléchir à son organisation. Le Syclum ne veut pas y participer ...

F – Questions de sécurité

Un courrier a été déposé dans les boites aux lettres suite à des signalements d'incivilités routières. Il est noté que la Commission Sécurité travaille sur ces questions et envisage des travaux en conséquence sur différents hameaux. Les retours concernant ce courrier sont plutôt positifs.

Une partie du budget 2023 sera donc consacré à cette question.

Une réunion de travail du Conseil aura lieu courant septembre pour faire un bilan budgétaire et un point sur les travaux à venir.

La séance est levée à 20h30